

L'an deux mille quinze, le deux février à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champagne-en Valromey se sont réunis à la Maison de Pays de Champagne-en-Valromey, salle des associations, après convocation légale du 27 janvier 2015, sous la présidence de Monsieur Claude JUILLET, Maire.

Etaient présents : Mesdames Bernadette ELGER, Laurence ROUX, Evelyne SERPOL, Messieurs Dominique CHARVET, Bernard GINESTE, Philippe GONDARD, Claude JUILLET, Jean MOCHON, Mathias RICHARD, Christian ROUSSEL, Jacques TARDY.

Excusées : Mesdames Eveline BONDET et Marcelle GAILLARD

Absente : Madame Martine CONVERT

Secrétaire de séance : Monsieur Christian ROUSSEL

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

PRESENTATION DU SCOT PAR LA PRESIDENTE MADAME MIREILLE CHARMONT-MUNET

Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) est un document d'urbanisme qui a pour objet d'organiser de manière cohérente notre territoire, pour construire notre avenir au cours des 20 prochaines années.

Les objectifs du SCOT intéressent tous les aspects de la vie quotidienne : le logement, l'emploi, les transports, l'industrie, l'agriculture, le paysage, l'environnement, le commerce, les services aux populations. Il a une portée réglementaire. Les documents d'urbanisme communaux et intercommunaux (carte communale, Plan Local d'Urbanisme), les opérations d'aménagement importantes doivent être compatibles avec les objectifs définis dans le SCOT.

Le SCoT, une démarche de trois temps :

L'élaboration du SCoT du Bugey a été prescrite par délibération du syndicat mixte du SCoT Bugey le 11 février 2014. Le SCoT définit une stratégie globale de développement durable et d'aménagement solidaire sur un territoire fort de 64 communes regroupées en 3 intercommunalités : Communauté de Communes Bugey Sud (40 communes – 28142 habitants), Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville (8 communes – 6 299 habitants, Communauté de Communes du Valromey (15 communes – 4 044 habitants)

Pour accompagner le territoire dans son projet de SCoT, le syndicat mixte a lancé un appel d'offre. A l'issue d'une analyse technique et d'un jury de sélection en juillet 2014, l'équipe E.A.U-PROSCOT a été retenue.

Pour accompagner les élus et le bon déroulement de la démarche du SCoT, le syndicat mixte a recruté une chargée de mission SCoT.

Les étapes de la démarche d'élaboration du SCoT

Etape 1 : Diagnostic et l'Etat Initial de l'Environnement analysent le territoire et identifient les enjeux et les questions qui se posent pour l'avenir.

Etape 2 : Projet d'Aménagement et de Développement est une étape de définition de la stratégie de développement et d'aménagement. C'est la traduction du projet politique du SCoT portée par les élus.

Etape 3 : Document d'Orientations et d'Objectifs décline les objectifs opérationnels qui seront traduits dans les actions et les documents d'urbanisme locaux.

Etape 4 : Consultation et enquête publique sont organisées avant l'approbation du SCOT par les élus du syndicat mixte.

Les temps forts du SCoT en 2015

Les rencontres avec les élus des 3 communautés de communes annoncent les premiers rendez-vous ; Attentes et besoins des habitants, projets à venir, spécificités locales et originalités de chaque intercommunalités, retour d'expérience, vision du territoire seront des thèmes et sujets discutés lors des

prochaines réunions de travail.

La démarche du diagnostic et l'état initial de l'environnement engagés en septembre se poursuit jusqu'en mars 2015, date de validation du diagnostic par le comité syndicat du SCoT ;

Entre avril et septembre 2015, les élus se réuniront pour la construction et le choix du scénario de développement du territoire. Il s'agit pour eux de définir le projet politique du territoire pour les 20 prochaines années qui sera formalisé au travers du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Fin 2015, la 3^{ème} phase du SCoT sera engagée avec le Projet de Document d'Orientation et d'Objectifs. Il s'agit d'une déclinaison des objectifs opérationnels qui seront traduits dans les actions et les documents d'urbanisme locaux.

Madame CHARMONT-MUNET incite fortement la commune à mettre en place un P.L.U (Plan Local d'Urbanisme).

Une réunion sur la problématique de l'eau dans le domaine du SCoT, ouverte à tous, est prévue le 24 février 2015 à 15h à l'Intégral de Belley.

SEMCODA : AMELIORATION DE 4 LOGEMENTS DANS LE BATIMENT MAIRIE : GARANTIE FINANCIERE PARTIELLE DU PRET PAR LA COMMUNE A HAUTEUR DE 20 %.

La SEMCODA va contracter un prêt pour l'amélioration de 3 logements PLUS et 1 logement PLAI dans le bâtiment de la mairie et sollicite la garantie financière partielle (20 % de l'enveloppe financière totale) d'un prêt d'un montant total de 465 300.00 euros.

Le financement de ce programme sera assuré par un prêt constitué de 4 lignes du prêt sollicité auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à savoir :

Prêt 1 : PLUS Travaux

Montant : 272 200.00 €

Prêt 2 : PLUS Foncier

Montant : 102 800.00 €

Prêt 3 : PLAI Travaux

Montant : 60 100.00 €

Prêt 4 : PLAI Foncier

Montant : 30 200.00 €

Garanties financières :

Commune de Champagne-en-V alromey : 20 % - 93 060.00 €

Conseil Général de l'Ain : 80 % - 372 240.00 €

Le conseil municipal donne son accord et s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

PANNEAU D'INFORMATION ELECTRONIQUE : PROJET DE REGLEMENT

Le panneau d'information électronique sis Place Brillat Savarin permet une diffusion rapide et très lisible d'informations municipales et associatives.

Ce panneau est propriété de la commune qui assure l'enregistrement des messages et gère l'affichage. Elle en est l'utilisateur principal mais il peut être ouvert aux associations culturelles, sportives ou caritatives ayant leur siège à Champagne ou aux associations de communes voisines annonçant une manifestation ayant lieu sur la commune ou associant la commune.

Afin de gérer au mieux les demandes, lecture est donnée d'un projet de règlement relatif aux conditions de diffusion des messages, proposé par Monsieur Jacques TARDY.

Accès gratuit :

- pour les associations ayant leur siège à Champagne, quelque soit le lieu de la manifestation,
- pour les associations n'ayant pas leur siège à Champagne mais annonçant une manifestation ayant lieu sur le territoire de la commune ou associant la commune

Accès avec participation financière :

- pour les instances officielles du Valromey et les services qui en dépendent. 20.00 € par annonce ou 50.00 € pour un abonnement de 1 an afin de contribuer au coût d'entretien du panneau

Après avoir pris connaissance de l'intégralité du projet de règlement, le conseil municipal valide la proposition et charge le maire de faire toute démarche nécessaire.

Questions diverses

Retrait de la Loi MACRON

Lecture est donnée d'un projet de motion qui pourrait être adressé à Monsieur le Préfet de l'Ain sollicitant de sa part le retrait pur et simple de la Loi MACRON au Gouvernement pour défendre l'emploi et le dynamisme des métiers de la vie au service de tous les français.

Le conseil municipal valide la motion et précise qu'une copie sera adressée aux 4 Députés et 3 Sénateurs de l'Ain ainsi qu'à Maître BEGUINOT.

Devis

Ancienne cantine :

Réparation de la bordure du toit : Entreprise Carrier : 1 702.20 € HT

Fourniture de deux volets roulants en aluminium de couleur blanc et renforcement de la porte d'entrée avec un fer carré acier peint en blanc : Entreprise Gineste : 1 232.00 € HT

Le conseil donne son accord.

Maison d'Izieu

L'année 2015 marque les 20 ans d'existence de la Maison d'Izieu, il sera commémoré le 70^{ème} anniversaire de la rafle des 44 enfants juifs de la colonie d'Izieu et des adultes qui prenaient soin d'eux. Les élus sont invités à s'associer à ces temps commémoratifs autant qu'aux perspectives d'avenir qu'ouvriront, à partir d'avril 2015, un nouveau bâtiment et une nouvelle exposition permanente sur le site du mémorial d'Izieu. Pour marquer ces événements, la Maison d'Izieu a décidé d'éditer un Agenda historique, relatant l'histoire de la colonie d'Izieu et celle du mémorial et sollicite la présence de la commune sous forme d'un partenariat à l'intérieur de cet Agenda.

Après discussion, le conseil municipal émet un avis défavorable.

L'Arvière, rivière sauvage

L'Arvière est un cours d'eau remarquable. Après prospection sur le terrain, il s'avère qu'il est potentiellement éligible au label « Rivière Sauvage ».

Le Département de l'Ain a rédigé un dossier de labellisation de ce cours d'eau qu'il propose de présenter le mercredi 4 février 2015 à 11h à la maison de pays de Champagne.

Messieurs Jacques TARDY, Mathias RICHARD et Christian ROUSSEL représenteront la commune de Champagne.

Fête de la Montagne

La Fête de la Montagne, née en 2013 à l'initiative de la Coordination Montagne, proposera les 28 et 29 juin 2015 un ensemble de manifestations conviviales organisées par des acteurs locaux volontaires (communes, associations, offices de tourisme...)

La création d'un évènement pourrait être proposée par la commune de Champagne.
Messieurs Philippe GONDARD, Christian Roussel et Jacques TARDY se chargent de voir avec l'OTVR.

La prochaine réunion est fixée au lundi 2 mars 2015 à 20h.